



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 13 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 031-213100662-20231213-DL2023\_127-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## **Présents :**

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRIPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUÑOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

## **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

## **Absent excusé :**

Monsieur Jérôme BRIÈRE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

## **2023-127 FINANCES : Modification de la délibération n° 2023-35 en date du 15 avril 2023 portant subvention d'équilibre 2023 au Centre communal d'action sociale**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

## **ADOpte**

Votants : 26	Abstentions : 5*	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
--------------	------------------	---------------	-----------	------------

\*Mme Souad ASMA ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mr Benoît MUÑOZ ; Mme Emilie PEZET (Groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIERES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : mairie@bessieres.fr www. bessieres.fr



Monsieur le Maire énonce que la délibération n° 2023-35 en date du 15 avril 2023 a pour effet, une enveloppe de 93 500 € a été provisionnée au chapitre 65 pour venir équilibrer le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) en tenant compte des projets de l'exercice en cours et du déficit de l'année N-1.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu d'effectuer un premier versement d'un montant de 29 936.29 € pour absorber le déficit N-1. Le solde restant sur l'enveloppe de 93 500 € ne sera versé que si nécessaire après constatation du déficit de l'année.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération initiale afin de permettre ce premier versement de 29 936.29 €.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la modification apportée à la délibération n° 2023-35 en date du 15 avril 2023 ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 29 936.29 € au profit du CCAS ;
- **PREND NOTE** qu'une subvention complémentaire pourra être versée après constatation du déficit de l'année ;
- **INSCRIT** la dépense aux chapitre et article correspondants ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire  
Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées  
le : 21/12/2023  
et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le : 21/12/2023

